



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL** au 31 décembre 2022





## Table des matières

<b>1. Présentation des résultats annuels 2022 .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Comptes Annuels .....</b>	<b>6</b>
2.1 Bilan au 31 décembre 2022.....	6
2.2 Compte de résultat annuel 2022 .....	8
<b>3. Annexes .....</b>	<b>9</b>
3.1 Règles et méthodes comptables .....	9
3.2 Faits caractéristiques de la période.....	12
3.3 Notes sur le bilan.....	14
3.4 Notes sur le compte de résultat .....	18
3.5 Autres informations.....	22
3.6 Tableau des flux de trésorerie .....	24
<b>4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....</b>	<b>25</b>
<b>5. Rapport Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise .....</b>	<b>40</b>
<b>6. Attestation de responsabilité du rapport annuel .....</b>	<b>52</b>
6.1 Responsable du rapport annuel .....	52
6.2 Attestation de la personne responsable .....	52
<b>7. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>53</b>



# 1. Présentation des résultats annuels 2022

## Une année marquée par une croissance de l'activité :

- **Poursuite de la croissance organique, activité en hausse de +8,1% vs. 2021, à parc constant**
- **Structuration des équipes pour accompagner la croissance future et développer le chiffre d'affaires lié aux contrats IMC (Auchan) et in-Store Media (Leclerc, Casino, ...)**
- **Confirmation des objectifs financiers 2025 :**
  - **taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires de l'ordre de 40%**
  - **chiffre d'affaires de 26 M€, marge d'EBITDA retraitée<sup>1</sup> supérieure à 35%**

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du financement de ses investissements, notamment les écrans utilisés pour diffuser les annonces de ses clients, la Société peut avoir recours à des opérations de location financière ou de crédit-bail. Ces charges de location financière ou de crédit-bail pour financer les écrans se sont élevées à 430K€ en 2022. En norme IFRS, les loyers générés par ce mode de financement sont capitalisés et immobilisés au bilan et amortis en compte de résultat. Dans un souci de comparaison avec des sociétés de plus grande taille qui reportent leurs comptes en normes IFRS, la Société a décidé de communiquer également un « EBITDA retraité » pour les investisseurs financiers. Ce solde et en particulier la marge « d'EBITDA retraité » continuera d'être un indicateur clé de performance.

## Compte de résultat simplifié au 31 décembre 2022

En K€	2022	2021	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 344</b>	<b>6 794</b>	<b>+8%</b>
<b>EBITDA</b>	186	745	<b>-75%</b>
Marge d'EBITDA	3%	11%	-
<b>EBITDA retraité</b>	<b>616</b>	<b>1 121</b>	<b>-45%</b>
Marge d'EBITDA retraité	<b>8%</b>	<b>16%</b>	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(755)</b>	<b>151</b>	
Résultat financier	(196)	(97)	
<b>Résultat courant</b>	<b>(951)</b>	<b>54</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>(829)</b>	<b>114</b>	

### Résultats financiers 2022

Capitalisant sur un portefeuille clients composé de plus de 3 000 annonceurs locaux et nationaux, le chiffre d'affaires 2022 de Fill Up Média s'établit à 7,3 M€, en progression de 8,1% par rapport à l'exercice 2021. La Société a enregistré cette croissance à périmètre constant grâce à un parc de 4 000 écrans déployés dans des lieux stratégiques au sein de 630 stations-service. La part du chiffre d'affaires réalisé par les annonceurs locaux a représenté 90% des revenus annuels.

Les charges de la Société sont en hausse de +21% par rapport à l'exercice 2021, représentant 7,6 M€. Cette évolution est principalement due à l'accroissement des charges de personnel, conséquence de la structuration de la Société pour accompagner la croissance de son activité, Afin d'être opérationnel dès la signature de nouveaux réseaux de distribution et de délivrer les contrats signés début 2023, l'augmentation des charges de personnel représente 0,6 M€.

A fin décembre 2022, Fill Up Média comptait 49 employés, contre 42 à la même période en 2021.

La Société enregistre un EBITDA retraité de 0,6 M€ vs. 1,1 M€ en 2021, soit une baisse de -45 %.

Par ailleurs, la Société rappelle qu'elle a enregistré des charges financières liées à son introduction en bourse de 0,2 M€.

En outre, suite au désengagement des annonceurs automobiles sur le deuxième semestre 2022, la Société a enregistré un recul du chiffre d'affaires réalisé auprès des annonceurs grands comptes qui se traduit par une perte de marge brute de l'ordre de 0,5 M€.

Au total, la Société affiche une perte nette de 0,8 M€ au 31 décembre 2022.

## Événements post clôture

- **Janvier 2023** : renforcement des équipes commerciales avec la nomination de Damien Dumortier en qualité de Directeur Commercial Grands Comptes ;
- **Février 2023** : signature d'un partenariat avec Imediacycenter, régie publicitaire retail du groupe Auchan. Fill Up Média commercialisera un inventaire sur l'offre *IMALL* qui comprend un parc d'écrans implantés dans plus de 60 galeries commerciales à travers le territoire, soit plus de 500 écrans, ainsi que la mise en œuvre de campagnes publicitaires auprès d'annonceurs locaux pour une durée de 2 ans ;
- **Février 2023** : « **Champions de la croissance** » - Fill Up Média figure pour la quatrième année consécutive dans le palmarès des 500 entreprises françaises affichant les plus belles progressions de chiffre d'affaires sur les trois dernières années (Classement réalisé par Les Echos et Statista) ;
- **Avril 2023** : **Poursuite de la diversification de l'offre par la signature d'un partenariat avec in-Store Media**, leader du DOOH retail media, au profit des annonceurs locaux. Fill Up Média sera en charge de commercialiser, exclusivement auprès d'une cible d'annonceurs locaux, une partie de l'inventaire DOOH Malls d'in-Store, à savoir un parc de plus de 1 350 écrans répartis dans plus de 300 galeries marchandes.

## Stratégie et perspectives

Conformément au plan de développement présenté lors de l'introduction en bourse et fort d'un contexte de marché favorable, Fill Up Média entend accroître le maillage de sa solution sur l'ensemble du territoire. Cette croissance sera générée d'une part via l'extension des partenariats existants avec Total Energies et Carrefour et d'autre part via le développement auprès des grands réseaux GMS et des régies publicitaires retail, avec lesquels des discussions sont en cours.

La Société confirme par ailleurs l'ensemble des objectifs financiers annoncés lors de son introduction en bourse, à savoir l'atteinte d'un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires entre 2021 et 2025 de 40%, ainsi qu'un chiffre d'affaires de 26 M€ et une marge d'EBITDA retraité supérieure à 35% à horizon 2025.

## 2. Comptes Annuels

### 2.1 Bilan au 31 décembre 2022

Bilan Actif - Fill up Media - en €	Au 31/12/22		Au 31/12/21	
	Brut	Amort./Dépré.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3 484 727	(1 363 606)	2 121 121	798 499
dont Frais d'établissement	1 142 409	(189 222)	953 187	17 702
dont Frais de recherche et de développement	1 254 721	(668 217)	586 503	487 111
dont Concession, brevets et droits similaire	580 313	(445 328)	134 985	115 059
dont Autres immobilisations incorporelles	171 855	(60 839)	111 016	26 914
dont Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	335 430		335 430	151 713
<b>Immobilisations corporelles</b>	3 518 047	(2 259 335)	1 258 711	1 517 312
dont Constructions	-	-	-	1 918
dont Install. techniques, matériels et outillages industriels	3 459 242	(2 234 514)	1 224 728	1 496 834
dont Autres immobilisations corporelles	58 805	(24 822)	33 983	18 560
<b>Immobilisations financières</b>	553 437	-	553 437	146 617
dont Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	-
dont Autres immobilisations financières	550 937	-	550 937	146 617
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>7 556 211</b>	<b>(3 622 942)</b>	<b>3 933 269</b>	<b>2 462 428</b>
Stocks	52 252	-	52 252	36 264
dont Matières premières, approvisionnements	52 252	-	52 252	36 264
Avances et acomptes versés sur cdes	7 456	-	7 456	6 429
Clients et comptes rattachés	7 805 326	(443 127)	7 362 199	5 681 691
Autres créances	785 675	-	785 675	650 353
Valeurs mobilières de placement	50	-	50	50
Disponibilités	4 690 290		4 690 290	202 651
Charges constatées d'avance	159 351		159 351	142 651
<b>Total Actif circulant + CCA</b>	<b>13 500 401</b>	<b>(443 127)</b>	<b>13 057 273</b>	<b>6 720 089</b>
Primes de remboursement des obligations	9 248		9 248	17 079
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>21 065 860</b>	<b>(4 066 069)</b>	<b>16 999 791</b>	<b>9 199 597</b>

<b>Bilan Passif - Fill up Media - en €</b>	<b>Au 31/12/22</b>	<b>Au 31/12/21</b>
Capital social	704 503	499 930
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 368 567	2 040 220
Réserves	31 752	31 752
dont Réserve légale	21 400	21 400
dont Autres réserves	10 352	10 352
Report à nouveau	(1 921 110)	(2 034 664)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(828 892)</b>	<b>113 554</b>
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>7 354 819</b>	<b>650 791</b>
<b>Total Provisions pour R&amp;C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières	1 913 267	2 810 482
dont Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 912 236	2 808 168
dont Emprunts et dettes financières diverses	1 031	2 314
Fournisseurs et comptes rattachés	3 076 579	2 881 705
Dettes fiscales	1 444 717	1 041 496
Dettes sociales	585 410	659 545
Autres dettes	1 967 876	491 682
Produits constatés d'avance	657 124	663 895
<b>Total Dettes &amp; Comptes de régularisation</b>	<b>9 644 972</b>	<b>8 548 805</b>
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>16 999 791</b>	<b>9 199 597</b>

## 2.2 Compte de résultat annuel 2022

Compte de résultat - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21		Var. en €	Var. en %
Production vendue de services	7 343 567	6 794 313	↑	+549 253	8 %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>7 343 567</b>	<b>6 794 313</b>	↑	<b>+549 253</b>	<b>8 %</b>
Production immobilisée	335 430	151 713	↑	+183 717	121 %
Subventions d'exploitation	6 278	10 667	→	- 4 389	(41)%
Reprises sur amort. et prov., transf. de charges	106 625	75 064	↑	+31 561	42 %
Autres produits	245	292	→	- 47	(16)%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7 792 144</b>	<b>7 032 049</b>	↑	<b>+760 096</b>	<b>11 %</b>
Achats de mat.1° et autres appro.	(26 013)	-	↓	- 26 013	N/A
Variation de stock (mat. 1° et appro.)	15 988	(16 988)	↑	+32 976	(194)%
Autres achats et charges externes	(3 757 178)	(3 040 234)	↓	- 716 945	24 %
Impôts, taxes et versements assimilés	(76 981)	(67 657)	↓	- 9 324	14 %
Salaires et charges	(3 499 879)	(2 863 745)	↓	- 636 134	22 %
Dotations d'exploitation	(941 435)	(593 342)	↓	- 348 093	59 %
Sur immobilisations : - Dotations aux amortissements	(639 880)	(520 359)	↓	- 119 521	23 %
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	(301 556)	(72 984)	↓	- 228 572	313 %
Autres charges	(261 892)	(298 673)	↑	+36 781	(12)%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(8 547 390)</b>	<b>(6 880 638)</b>	↓	<b>- 1 666 752</b>	<b>24 %</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(755 246)</b>	<b>151 410</b>	↓	<b>- 906 656</b>	<b>(599)%</b>
Total des produits financiers	-	189	→	- 189	(100)%
Total des charges financières	(196 028)	(97 597)	↓	- 98 431	101 %
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(196 028)</b>	<b>(97 408)</b>	↓	<b>- 98 620</b>	<b>101 %</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(951 274)</b>	<b>54 002</b>	↓	<b>- 1 005 276</b>	<b>(1862)%</b>
Total des produits exceptionnels	39 478	5 221	↑	+34 257	656 %
Total des charges exceptionnelles	(18 734)	(3 059)	↓	- 15 674	512 %
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>20 744</b>	<b>2 162</b>	↑	<b>+18 583</b>	<b>860 %</b>
Impôts sur les bénéfices	101 637	57 390	↑	+44 247	77 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(828 892)</b>	<b>113 554</b>	↓	<b>- 942 446</b>	<b>(830)%</b>

## 3. Annexes

### 3.1 Règles et méthodes comptables

La période a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 avril 2023 par le conseil d'administration.

#### 3.1.1 Règles générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre,
- indépendance des périodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

#### 3.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions, logiciels et brevets :	1 à 6 ans
Autres immobilisations incorporelles :	1 à 5 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	3 à 10 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	2 à 3 ans
Mobilier :	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Ils se détaillent de la façon suivante :

Désignation	Valeur d'origine	Amort antérieur	Dot. exercice	VNC
Avant 2022	84 202	66 501	15 761	1 941
Frais d'introduction 2022	1 058 206	0	106 960	951 246
<b>Total</b>	<b>1 142 409</b>	<b>66 501</b>	<b>122 721</b>	<b>953 187</b>

### 3.1.3 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### 3.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une analyse « ligne à ligne » est également réalisée afin d'isoler et de déprécier à 100% les créances irrécouvrables (liquidation ou cessation du client).

En fonction de cette analyse, la règle de dépréciation standard des créances clients considérées comme risquées est la suivante :

- Créance échue depuis plus de 6 mois :	25%,
- Créance échue depuis plus de 12 mois :	50%,
- Créance échue depuis plus de 24 mois :	90%.

Lorsque la société estime que le recouvrement est totalement compromis, la dépréciation est portée à 100%.

### 3.1.5 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

### 3.1.6 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### 3.1.7 Recherche, Développement, Innovation :

Depuis sa création, notre société développe des solutions innovantes dans le domaine des écrans publicitaires installés sur les pompes à essence ainsi que dans les domaines associés.

Les frais de recherche et développement inscrits à l'actif correspondent aux dépenses qui répondent à la définition d'un actif. Il s'agit en particulier des salaires et charges sociales des personnes qui ont concouru aux divers projets de développement. Ces frais sont portés à l'actif et amortis sur 5 ans à compter de leur mise en service, c'est à dire lors de la mise en exploitation des contrats commerciaux de la société.

Les avantages économiques liés aux frais de recherche et développement viennent théoriquement sur la durée des contrats futurs (6 ans).

Par prudence, la Société a néanmoins retenu la durée maximale autorisée par le Plan Comptable Général (article 214-3) dans le cas où la durée ne peut être déterminée de façon fiable, soit 5 ans.

Au 31 décembre 2022, les frais de R&D représentent environ 1,3 M€, amortis de 0,7 M€.

Le crédit d'impôt Innovation déclaré au titre de l'exercice résulte d'une analyse technique. Notre société est accompagnée par un consultant spécialisé dans ce domaine pour déterminer le montant de ce crédit d'impôt.

### 3.1.8 Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### 3.1.9 Modification des durées d'amortissement

Jusqu'au 31 décembre 2020, les caissons figurant en immobilisations étaient amortis sur la durée du contrat commercial auquel ils étaient liés.

Les caissons étaient initialement amortis sur 6 ans, durée des premiers contrats d'exploitation.

La Société a augmenté la durée d'amortissement de ses caissons pour la passer à 8 ans pour la partie électrique, 10 ans pour la partie métallique, car le taux de disponibilité et de fonctionnement des écrans était de plus de 99 % sur 2021. Ce fort taux de disponibilité constaté après plus de 4 années d'exploitation a permis à la Société d'envisager une exploitation de son parc pour deux années complémentaires. De plus, la Société s'est appuyée sur un benchmark d'écrans similaires (écrans installés dans les gares et les métros) conçus et fabriqués par le même prestataire et qui sont aujourd'hui installés et en parfait état de fonctionnement depuis 10 ans.

Enfin, les frais d'entretien et de maintenance sont très limités.

En conséquence, les durées d'amortissement des caissons ont été revues.

Ceci constituait un changement d'estimation, traité de manière prospective au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 3.1.10 Affacturage

La société a recours à une société d'affacturage auprès de laquelle elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturage prévoit qu'il y ait subrogation entre la société et le Factor.

Les postes du bilan concernés par l'affacturage se détaillent ainsi :

<b>Bilan d'affacturage - Fill up Media - en €</b>	<b>Au 31/12/22</b>
Dépôts et cautions	181 474
<b>Total Comptes affacturage - Actif</b>	<b>181 474</b>
Autres dettes	1 814 739
<b>Total Comptes affacturage - Passif</b>	<b>1 814 739</b>

## 3.2 Faits caractéristiques de la période

Afin de renforcer le financement de son besoin en fonds de roulement, en date du 6 avril 2022, la Société a émis des obligations simples ou remboursables en actions avec prime de remboursement pour un montant de 6.500 K€.

- durée : 36 mois,
- Intérêts : 8% / An

Les intérêts servis sur la période se sont élevés à un montant de 118 K€.

Fill Up Media a été introduit sur le marché Euronext Growth. A cette occasion les 6.500 K€ d'obligations ont été intégrées au capital et à la prime d'émission.

FBA CAELIS AUDIT représentée par Geoffroy Joly, est commissaire aux comptes de la société depuis l'exercice 2015. Le mandat a été renouvelé en juin 2021 pour une durée de 6 ans.

Nous portons à votre connaissance qu'à l'occasion d'une réorganisation du cabinet FBA CAELIS AUDIT, l'ensemble des ressources humaines de cette structure a été transféré au sein de la société de Commissariat aux comptes YOUXTA AUDIT immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 392 958 047.

Le cabinet FBA CAELIS AUDIT a démissionné de son mandat lors de l'AG de transformation de la société en SA et la société YOUXTA AUDIT représentée par Geoffroy Joly a été nommée en remplacement, ceci afin d'assurer une totale continuité de la mission par le commissaire aux comptes en place.

Au terme de l'AGE du 19 mai 2022, la société a changé de forme sociale et est devenue une société anonyme à conseil d'administration.

M. Manuel BERLAND est le Président Directeur Général,

M. Aurélien GRILLOT est Directeur Général Délégué.

La société a déménagé au 31 décembre 2022 : l'adresse du siège social est passée du 27 rue Lt Colonel Prévost au 139 rue Vendôme, toujours dans le 6e arrondissement de Lyon.

Les actifs qui n'ont pas pu être déménagés ont été sortis des comptes en Valeur Nette Comptable, avec un impact peu significatif.

Les nouveaux locaux ont été acquis par les 4 fondateurs par l'intermédiaire d'une société dénommée Churchill. Ils sont loués à Fill up Media par un bail commercial.

Aucun changement n'a affecté le périmètre des activités de l'entreprise au cours de la période.

### 3.3 Notes sur le bilan

#### 3.3.1 Actif immobilisé

Variation des immobilisations - Fill up Media		Valeur brute			
En €	Au 31/12/21	Acquisitions	Cessions	Virements	Au 31/12/22
Frais d'établissement	84 202	1 058 206			1 142 409
Frais de recherche et de développement	1 036 292	66 716		151 713	1 254 721
Concession, brevets et droits similaire	480 386	99 927			580 313
Autres immobilisations incorporelles	66 030	105 825			171 855
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	151 713	335 430		(151 713)	335 430
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 818 622</b>	<b>1 666 105</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 484 727</b>
Constructions	5 000		(5 000)		-
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 455 357	3 885			3 459 242
Autres immobilisations corporelles	51 455	28 603	(21 254)		58 805
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 511 813</b>	<b>32 488</b>	<b>(26 254)</b>	<b>-</b>	<b>3 518 047</b>
Autres titres immobilisés	-	2 500			2 500
Autres immobilisations financières	146 617	956 619	(552 299)		550 937
<b>Immobilisations financières</b>	<b>146 617</b>	<b>959 119</b>	<b>(552 299)</b>	<b>-</b>	<b>553 437</b>
<b>Total Actif immobilisé (en valeur brute)</b>	<b>5 477 051</b>	<b>2 657 712</b>	<b>(578 553)</b>	<b>-</b>	<b>7 556 211</b>

Variation des immobilisations - Fill up Media		Amortissements et dépréciations			
En €	Au 31/12/21	Augmentations	Diminutions	Virements	Au 31/12/22
Frais d'établissement	66 501	122 721			189 222
Frais de recherche et de développement	549 180	119 037			668 217
Concession, brevets et droits similaire	365 326	80 002			445 328
Autres immobilisations incorporelles	39 116	21 723			60 839
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 020 123</b>	<b>343 483</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 363 606</b>
Constructions	3 082	1 918	(5 000)		-
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 958 523	275 990			2 234 514
Autres immobilisations corporelles	32 895	13 181	(21 254)		24 822
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 994 500</b>	<b>291 089</b>	<b>(26 254)</b>	<b>-</b>	<b>2 259 335</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Actif immobilisé (amortissements et dépréciations)</b>	<b>3 014 623</b>	<b>634 573</b>	<b>(26 254)</b>	<b>-</b>	<b>3 622 942</b>

Variation des immobilisations - Fill up Media		Valeur nette comptable			
En €	Au 31/12/21	Acquisitions	Cessions	Virements	Au 31/12/22
Frais d'établissement	17 702	935 485	-	-	953 187
Frais de recherche et de développement	487 111	(52 320)	-	151 713	586 503
Concession, brevets et droits similaire	115 059	19 926	-	-	134 985
Autres immobilisations incorporelles	26 914	84 102	-	-	111 016
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	151 713	335 430	-	(151 713)	335 430
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>798 499</b>	<b>1 322 621</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 121 121</b>
Constructions	1 918	(1 918)	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 496 834	(272 105)	-	-	1 224 728
Autres immobilisations corporelles	18 560	15 423	-	-	33 983
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 517 312</b>	<b>(258 601)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 258 711</b>
Autres immobilisations financières	146 617	956 619	(552 299)	-	550 937
<b>Immobilisations financières</b>	<b>146 617</b>	<b>959 119</b>	<b>(552 299)</b>	<b>-</b>	<b>553 437</b>
<b>Total Actif immobilisé (en valeur nette comptable)</b>	<b>2 462 428</b>	<b>2 023 140</b>	<b>(552 299)</b>	<b>-</b>	<b>3 933 269</b>

Les Autres immobilisations incorporelles se composent notamment d'études réalisées par un institut indépendant et permettant d'analyser le comportement des automobilistes face aux écrans de la Société.

151 K€ de frais de développement ont été mis en service sur l'exercice 2022, les projets ayant abouti. Ils ont été reclassés en Frais de R&D et amortis.

### 3.3.2 Immobilisations financières

Les 553 K€ d'immobilisations financières sont composées de :

- 3 K€ d'actions Time for the Planet, classes en autres titres immobilisés
- 68 K€ de caution auprès de BPI,
- 181 K€ de fonds de garantie et réserve de financement du factor,
- 113 K€ de dépôts et cautionnements divers (locations notamment),
- 189 K€ de contrat de liquidité (liquidités pour 41 K€ et actions pour 148 K€).

### 3.3.3 Créances clients

Les créances clients se composent des principaux postes suivants :

Clients - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Créances clients	3 236 158	4 336 269	↓ - 1 100 111	(25)%
Clients douteux	512 878	246 395	↑ +266 483	108 %
FAE	4 056 291	1 251 032	↑ +2 805 259	224 %
<b>Sous-total Créances clients brutes</b>	<b>7 805 326</b>	<b>5 833 695</b>	<b>↑ +1 971 631</b>	<b>34 %</b>
Dépréciation clients douteux	(443 127)	(152 005)	↓ - 291 122	192 %
<b>Total Créances clients nettes</b>	<b>7 362 199</b>	<b>5 681 691</b>	<b>↑ +1 680 508</b>	<b>30 %</b>
Taux de dépréciation des créances brutes	5,7 %	2,6 %	→ +3,1 points	

### 3.3.4 Autres créances

Les autres créances se composent de :

Autres créances - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Fournisseurs débiteurs, RRR à obtenir et autres avoirs	34 324	193 460	↓ - 159 136	(82)%
Créances sociales	-	20 834	↓ - 20 834	(100)%
dont Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	20 834	↓ - 20 834	(100)%
Créances fiscales	743 125	424 972	↑ +318 153	75 %
dont Impôts sur les bénéfices (IS)	101 637	57 390	↑ +44 247	77 %
dont Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	639 197	366 058	↑ +273 139	75 %
dont Autres impôts et taxes	2 291	1 524	→ +767	50 %
Créances groupes et associés	15 683	-	↑ +15 683	N/A
dont Autres créances groupes et associés	15 683	-	↑ +15 683	N/A
Débiteurs divers	(0)	17 516	↓ - 17 516	(100)%
dont Autres débiteurs divers	(0)	17 516	↓ - 17 516	(100)%
<b>Sous-total Autres créances brutes</b>	<b>793 131</b>	<b>656 782</b>	<b>↑ +136 349</b>	<b>21 %</b>
<b>Sous-total Provisionnement des autres créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>→ -</b>	<b>N/A</b>
<b>Total Autres créances nettes</b>	<b>793 131</b>	<b>656 782</b>	<b>↑ +136 349</b>	<b>21 %</b>

### 3.3.5 Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice, détaillé par échéance, s'établit comme suit :

Créances - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	< 1 an	> 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Dépôts et cautionnements	361 781		361 781
Contrat de liquidité	189 157	189 157	
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 805 326	7 805 326	
Autres créances	785 676	785 676	
Charges constatées d'avance	159 351	159 351	
<b>Total</b>	<b>9 301 290</b>	<b>8 939 509</b>	<b>361 781</b>

### 3.3.6 Produits à recevoir

Ils se composent uniquement des Factures à établir liées au cut-off décrit dans les règles et méthodes comptables pour un montant de 4 056 291 €.

### 3.3.7 Composition du capital social et affectation du résultat

Capital social d'un montant de 704 503,00 euros décomposé en 2 818 012 actions d'une valeur nominale de 0,25 euros.

Lors de l'AGE du 19 mai 2022, la valeur nominale de chaque action a été divisée par 40 pour passer de 10 euros à 0,25 euros par action.

Le nombre d'actions est ainsi passé de 49 993 actions à 1 999 720 actions, ceci avant l'introduction en Bourse.

Var des cap propres - Fill up Media - en €	Au 31/12/21	Augmentations	Diminutions	Affect. résultat 12/21	Résultat 12/22	Au 31/12/22
Capital	499 930	+204 573	-			704 503
dont Capital souscrit appelé versé	499 930	+204 573	-			704 503
Primes	2 040 220	+7 328 347	-			9 368 567
dont Primes d'émission	2 040 220	+7 328 347	-			9 368 567
Réserves	31 752		-	-		31 752
dont Réserve légale	21 400		-	-		21 400
dont Autres réserves	10 352		-	-		10 352
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	(2 034 664)		-	113 554		(1 921 110)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	113 554			(113 554)	(828 892)	(828 892)
<b>Total hors Subventions, Prov. réglementées e</b>	<b>650 791</b>	<b>+7 532 920</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>(828 892)</b>	<b>7 354 819</b>
<i>Distribution de dividendes</i>				(0)		
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>650 791</b>	<b>+7 532 920</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>(828 892)</b>	<b>7 354 819</b>

Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 31 mai 2022, le résultat de l'exercice précédent a été affecté en apurement des pertes antérieures.

Les actions émises lors de l'augmentation du capital du 28 juin 2022 bénéficient d'un droit de vote simple. Les actionnaires historiques bénéficient d'actions à droit de vote double.

### 3.3.8 Etat des dettes

Les dettes financières nettes se détaillent ainsi :

Emprunts et dettes financières - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Emprunts et dettes assimilées	1 913 267	2 680 572	↓ - 767 306	(29)%
dont Emprunts auprès des établissements de crédit	1 912 236	2 680 241	↓ - 768 005	(29)%
dont Autres emprunts et dettes assimilées	1 031	331	→ +700	211 %
Dettes envers le groupe et associés	-	1 983	→ - 1 983	(100)%
dont C/C Groupes	-	1 983	→ - 1 983	(100)%
Banques, établissements financiers et assimilés	-	127 927	↓ - 127 927	(100)%
dont Comptes courants bancaires créditeurs	-	127 927	↓ - 127 927	(100)%
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 913 267</b>	<b>2 810 482</b>	<b>↓ - 897 215</b>	<b>(32)%</b>
<b>Trésorerie active</b>	<b>4 690 340</b>	<b>202 701</b>	<b>↑ +4 487 639</b>	<b>2214 %</b>
<b>Endettement net</b>	<b>2 777 073</b>	<b>(2 607 781)</b>	<b>↑ +5 384 855</b>	<b>(206)%</b>

Le total des dettes à la clôture de l'exercice, détaillé par échéance, s'établit comme suit :

Dettes - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 913 267	753 469	1 159 798	-
dont à plus d'1 an à l'origine	1 912 236	752 438	1 159 798	
dont à moins d'1 an à l'origine	1 031	1 031		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 076 579	3 076 579		
Dettes fiscales	1 444 717	1 444 717		
Dettes sociales	585 410	585 410		
Dettes sur immobilisations	-	-		
Autres dettes	1 967 876	1 967 876		
Produits constatés d'avance	657 124	657 124		
<b>Total</b>	<b>9 644 972</b>	<b>8 485 174</b>	<b>1 159 798</b>	<b>-</b>

Les dettes bancaires se traduisent par des emprunts auprès d'établissements de crédit dont les conditions sont les suivantes :

Banque	Date début	Date fin	Montant initial en K€	Taux d'intérêt
BPI	nov-17	déc-24	1 000	4,92%
CA	sept-18	avr-24	500	1,92%
BPI	oct-18	déc-25	500	5,15%
BNP	mai-20	mai-26	190	0,75%
BPI	déc-15	sept-23	200	4,78%
CIC	mai-20	mai-26	190	0,70%
BPI	mars-17	mars-24	160	0,00%
BPI	juin-20	mai-26	190	1,75%
HSBC	juin-20	mai-26	100	0,31%
CA	mai-20	mai-26	190	0,70%

### 3.3.9 Charges à payer

Charges à payer - Fill up Media - en €	Au 31/12/22
Fournisseurs FNP	2 279 410
Intérêts courus sur emprunts	1 031
Congés payés et charges afférentes	108 340
Etat Charges à payer	17 500
<b>Total</b>	<b>2 406 280</b>

Les FNP incluent les redevances à verser aux réseaux selon leurs modalités propres (proportionnel ou fixe selon les réseaux).

### 3.3.10 Charges constatées d'avance

Les CCA, soit 159 351 € correspondent en grande partie aux loyers et aux redevances de crédit-bail, facturés par période à échoir.

### 3.3.11 Produits constatés d'avance

Les PCA, soit 657 124 € correspondent à la partie du CA diffusion postérieure à la date de clôture des comptes.

Ces produits sont reportés sur la période à laquelle ils correspondent.

## 3.4 Notes sur le compte de résultat

### 3.4.1 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes de campagnes publicitaires est comptabilisé de la manière suivante, qu'il s'agisse d'une campagne locale ou nationale :

- frais d'adserving : 80% du montant de la commande au début de la diffusion,
- diffusion : 20% étalés en fonction de la durée de la commande.

Le terme « adserving » englobe l'ensemble des technologies et services mis en place pour diffuser les campagnes des annonceurs sur le réseau Fill up Media.

Les frais d'adserving sont constitués principalement par :

- la création, la réception et l'archivage du bon de commande,
- la création et l'envoi de la facture et de l'échéancier de prélèvements,
- la mise en place des prélèvements automatiques (création du tiers, saisie des informations bancaires),
- la planification informatique des campagnes,
- la mise au format des spots vidéos (vérification de l'encodage audio et vidéo afin de s'assurer une qualité homogène sur le réseau).

L'ensemble de ces opérations de mise en place de la campagne à diffuser représente environ 90% du temps passé sur l'ensemble de la diffusion. En effet, toutes les opérations suivantes sont automatisées grâce à ce travail préparatoire (notamment les encaissements).

La diffusion du spot vidéo sur les écrans ne génère que peu de charge.

La société estime que les frais d'advertising correspondent à environ 80% du montant de la commande.

La création de spots publicitaires et les frais techniques ne sont pas compris dans les frais d'advertising.

La création de spots publicitaires correspond à la production en interne par la Société de clips vidéos réalisés pour les annonceurs et diffusés sur les écrans publicitaires. Ce produit est reconnu lors de son achèvement, qui correspond à la date de validation du bon de commande.

Les frais techniques correspondent aux coûts de mise en place de la diffusion des campagnes publicitaires. Ce produit est reconnu lors de son achèvement, qui correspond également à la date de validation du bon de commande.

Les autres produits connexes correspondent essentiellement aux « échanges marchandises ». L'échange marchandises est un échange à valeur égale de biens et/ou de services entre un client et un fournisseur. L'échange marchandises se pratique fréquemment dans le secteur de la communication et des médias. Il permet l'achat d'espace publicitaire en échange de biens ou de services de l'entreprise qui achète cet espace (par exemple, présence du logo d'un magazine sur l'affiche d'un spectacle). Fill up Media a noué des contrats de partenariat de ce type avec des clubs et des événements sportifs, notamment au niveau local, avec le LOU Rugby, l'Olympique Lyonnais, l'Open Parc. Le produit et la charge sont reconnus lors de la prise d'effet de l'échange marchandises.

### 3.4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent en :

Autres produits d'exploitation - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Production immobilisée	335 430	151 713	↑ +183 717	121 %
dont Immobilisations incorporelles	335 430	151 713	↑ +183 717	121 %
Subventions d'exploitation	6 278	10 667	→ - 4 389	(41)%
Reprises sur amort. et prov., transf. de charges	106 625	75 064	↑ +31 561	42 %
dont Reprises sur prov. pour dépré. des actifs circulants	10 433	14 423	→ - 3 989	(28)%
dont Transferts de charges d'exploitation	96 192	60 641	↑ +35 551	59 %
Autres produits	245	292	→ - 47	(16)%
dont Produits divers de gestion courante	245	292	→ - 47	(16)%
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>448 578</b>	<b>237 735</b>	<b>↑ +210 842</b>	<b>89 %</b>

### 3.4.3 Autres achats et charges externes

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de :

AACE - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Achats d'études et prestations de services	1 735 132	1 344 844	↑ +390 288	29 %
Achats non stockés de matières et fournitures	79 283	56 691	↑ +22 592	40 %
Sous-traitance générale	81 853	69 330	↑ +12 523	18 %
Redevances de crédit-bail	431 306	407 762	↑ +23 543	6 %
Locations	319 439	234 742	↑ +84 698	36 %
Charges locatives et de copropriété	12 179	5 010	↑ +7 169	143 %
Entretien et réparations	194 370	179 199	↑ +15 171	8 %
Primes d'assurances	65 655	64 450	→ +1 204	2 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	165 447	202 803	↓ - 37 355	(18)%
Publicité, publications relations publiques	240 564	177 051	↑ +63 513	36 %
Déplacements , missions et réceptions	245 958	161 858	↑ +84 100	52 %
Frais postaux et de télécommunications	20 699	18 471	→ +2 228	12 %
Services bancaires et assimilés	68 002	32 550	↑ +35 452	109 %
Divers Autres services extérieurs	91 075	78 801	↑ +12 274	16 %
<b>Total AACE</b>	<b>3 757 178</b>	<b>3 040 234</b>	<b>↑ +716 945</b>	<b>24 %</b>

### 3.4.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 364 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

### 3.4.5 Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes se compose principalement des éléments suivants :

Impôts et taxes - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Taxe d'apprentissage et versements libératoires	17 015	14 043	→ +2 972	21 %
Formation continue	21 269	17 264	→ +4 005	23 %
Autres taxes assises sur les salaires	750	-	→ +750	N/A
<b>Taxes assises sur les salaires</b>	<b>39 033</b>	<b>31 307</b>	<b>↑ +7 726</b>	<b>25 %</b>
En % de la masse salariale	2,01 %	2,07 %	→ - 0,06 points	
Autres taxes assises sur le CA	960	2 158	→ - 1 197	(55)%
<b>Taxes assises sur le CA</b>	<b>960</b>	<b>2 158</b>	<b>→ - 1 197</b>	<b>(55)%</b>
En % du CA	0,01 %	0,03 %	→ - 0,02 points	
Contribution économique territoriale (CET)	22 230	19 517	→ +2 713	14 %
TVTS	14 758	14 676	→ +82	1 %
<b>Autres taxes</b>	<b>36 988</b>	<b>34 193</b>	<b>→ +2 795</b>	<b>8 %</b>
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>76 981</b>	<b>67 657</b>	<b>↑ +9 324</b>	<b>14 %</b>

### 3.4.6 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel se présente comme suit :

Personnel - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Salaires	1 942 180	1 514 470	↑ +427 711	28 %
Congés payés	(18 615)	26 260	↓ - 44 875	(171)%
<b>Sous-total Salaires + CP</b>	<b>1 923 566</b>	<b>1 540 730</b>	<b>↑ +382 836</b>	<b>25 %</b>
Primes et gratifications	538 648	497 858	↑ +40 790	8 %
Indemnité et avantages divers	30 473	9 976	↑ +20 497	205 %
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>2 492 687</b>	<b>2 048 564</b>	<b>↑ +444 123</b>	<b>22 %</b>
URSSAF	700 862	553 111	↑ +147 751	27 %
Retraite et prévoyance	245 861	189 296	↑ +56 566	30 %
Autres organismes sociaux	(7 446)	10 504	↓ - 17 950	(171)%
Autres charges sociales	28 924	25 631	→ +3 292	13 %
<b>Charges sociales</b>	<b>968 201</b>	<b>778 542</b>	<b>↑ +189 659</b>	<b>24 %</b>
Versements CE, œuvres sociales, médecine du travail	38 991	33 480	↑ +5 511	16 %
Autres charges de personnel	0	3 159	→ - 3 159	(100)%
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 499 879</b>	<b>2 863 745</b>	<b>↑ +636 134</b>	<b>22 %</b>

La rémunération des mandataires sociaux (Manuel Berland en qualité de Président et Aurélien Grillot en qualité de Directeur Général délégué) s'est élevée à 282 927 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 3.4.7 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent en :

Autres charges d'exploitation - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Redevances pour concessions, brevets, licences,...	204 339	179 027	↑ +25 312	14 %
Pertes sur créances irrécouvrables	57 389	119 310	↓ - 61 921	(52)%
Charges diverses de gestion courante	163	335	→ - 172	(51)%
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>261 892</b>	<b>298 673</b>	<b>↓ - 36 781</b>	<b>(12)%</b>

### 3.4.8 Détermination de l'EBE

EBE - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(951 274)</b>	<b>54 002</b>	<b>- 88 607</b>	<b>69 %</b>
Dotations d'exploitation	(941 435)	(593 342)	- 348 093	59 %
<b>EBE</b>	<b>(9 839)</b>	<b>647 345</b>	<b>- 657 183</b>	<b>(102)%</b>
Retraitement des leasings en amortissement	431 306	407 762	+23 543	6 %
<b>EBE retraité</b>	<b>421 467</b>	<b>1 055 107</b>	<b>↓ - 633 640</b>	<b>(60)%</b>

### 3.4.9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Produits des autres val. mob. et créances de l'actif immobilisé	-	189	➡ - 189	(100)%
<b>Total des produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>189</b>	<b>➡ - 189</b>	<b>(100)%</b>
Intérêts et charges assimilées	196 028	97 597	⬆ +98 431	101 %
<b>Total des charges financières</b>	<b>196 028</b>	<b>97 597</b>	<b>⬆ +98 431</b>	<b>101 %</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(196 028)</b>	<b>(97 408)</b>	<b>⬇ - 98 620</b>	<b>101 %</b>

Sur la période, le résultat financier est fortement impacté par les intérêts des obligations convertibles qui ont été converties lors de l'augmentation du capital liée à l'introduction en bourse, pour environ 118 K€.

### 3.4.10 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels résultent d'évènements ou d'opérations distincts des activités ordinaires et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Au 31 décembre 2022, le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Résultat exceptionnel - Fill up Media - en €	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Var. en €	Var. en %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 889	5 039	⬆ +23 850	473 %
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 590	-	⬆ +10 590	N/A
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	-	182	➡ - 182	(100)%
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>39 478</b>	<b>5 221</b>	<b>⬆ +34 257</b>	<b>656 %</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(389)	(1 359)	➡ +970	(71)%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(15 822)	(1 700)	⬇ - 14 122	831 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(2 523)	-	➡ - 2 523	N/A
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>(18 734)</b>	<b>(3 059)</b>	<b>⬇ - 15 674</b>	<b>512 %</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>20 744</b>	<b>2 162</b>	<b>⬆ +18 583</b>	<b>860 %</b>

## 3.5 Autres informations

### 3.5.1 Engagements hors bilan au 31 décembre 2022

	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>	
Nantissement FDC	172 170
Crédit bail (cf tableau spécifique)	
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions - retenue de garantie marchés privés	150 000
Cautions - divers marchés	300 000

Engagement de crédit-bail :

	31/12/2022
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>	<b>1 797 096</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	
<i>Cumul exercices antérieurs</i>	840 166
<i>Dotations de l'exercice</i>	399 355
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 521</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	
<i>Cumul exercices antérieurs</i>	834 771
<i>Exercice</i>	396 640
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 412</b>
<b>REDEVANCES RESTANT A PAYER</b>	
<i>A un an au plus</i>	396 640
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>	321 793
<i>A plus de cinq ans</i>	0
<b>TOTAL</b>	<b>718 434</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	<b>12 975</b>

Indemnités de départ en retraite 8 985 €  
 Tenant compte des paramètres classiques d'évaluation basés sur des hypothèses de turnover, de mortalité, d'inflation des rémunérations et d'actualisation, et d'un départ à la retraite à 65 ans. La pyramide des âges de l'entreprise étant assez jeune, l'engagement actualisé est d'un montant peu significatif.

### 3.5.2 Evènements postérieurs au 31 décembre 2022

Aucun évènement de cette nature n'est à signaler à la date d'arrêté des comptes annuels.

### 3.5.3 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont peu nombreuses.

#### Churchill

La société a déménagé son siège social au 139 rue Vendôme au 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
 La SAS Churchill, propriétaire des locaux, est détenue par les 4 fondateurs de Fill up Media.  
 Dépôt de garantie 70 000 euros  
 Loyer versé en 2022 : 43 166 euros outre 6 938 euros de charges locatives pour environ 4 mois

#### Groupe Fill up Media

Frais de fonctionnement facturés à Fill up Media : 6 000 euros

### 3.6 Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie - Fill up Media - en €		Au 31/12/22
Résultat net		- 828 892
+/- Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises, QP de subventions		+925 695
- Plus-values de cession		
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>		<b>+96 802</b>
- Variation du BFR (brut et retraité des comptes courants intragroupes débiteurs)		- 123 772
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		<b>- 26 969</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 1 698 593
+/- Variation des immobilisations financières brutes		- 406 821
+/- Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		-
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 2 105 414</b>
Variation du capital en numéraire		+7 532 920
- Dividendes versés		+0
+/- Variation des subventions d'investissement		-
+/- Variation des emprunts		- 767 306
+/- Variation des comptes courants intragroupes		- 17 666
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>		<b>+6 747 948</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>+4 615 566</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>+74 774</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>+4 690 340</b>

## 4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

### I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

#### A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

##### 1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé

La Société a été créée en 2011 sous la forme d'une société par actions simplifiée. Spécialisée dans l'affichage digital sonore en station-service, elle accompagne les annonceurs locaux, régionaux et nationaux, en mettant à leur disposition des espaces publicitaires et ce à travers un puissant réseau d'écrans publicitaires digitaux.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

##### a. Souscription d'un emprunt obligataire :

Afin de renforcer ses besoins en financement, les associés de la Société ont, par décisions unanimes en date du 22 mars 2022, décidé du principe de l'émission de valeurs mobilières constitutives de titres de créances et donnant accès au capital, avec suppression de leur droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes, et ont délégué au Président de la Société leur compétence pour décider de l'émission effective desdites valeurs mobilières et en déterminer les conditions et modalités, et notamment la forme et les caractéristiques.

Usant de la compétence et des pouvoirs qui lui ont été conférés par lesdites décisions unanimes, le Président a décidé d'émettre, en date du 6 avril 2022, un nombre total de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6 500 000,00) obligations convertibles ou remboursables en actions ordinaires de la Société (les « Obligations ») d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, soit un emprunt obligataire, d'un montant nominal global de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6 500 000,00) euros, au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	Nombre d'Obligations souscrites	% des Obligations souscrites
FCPI Dividendes Plus 7	700 000	10,77 %
FCPI Dividendes Plus 8	2 000 000	30,77 %
FCPI Dividendes Plus 9	2 300 000	35,38 %
FPCI PME Croissance 1	1 500 000	23,08 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100 %</b>

##### b. Changement de forme sociale et transformation en société anonyme :

La Société a été transformée en une société anonyme à Conseil d'administration par décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022.

c. Introduction en Bourse et entrée en vigueur des statuts refondus de la Société sous format « société cotée » :

La Société a initié un processus d'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, dans le cadre d'une offre à prix ferme auprès du public, et d'un placement global principalement auprès d'investisseurs institutionnels, en France et hors de France.

Après l'approbation de la version définitive du Prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2022, Euronext Paris a publié en date du 14 juin 2022 l'avis de marché annonçant l'Introduction en Bourse de la Société sur Euronext Growth d'Euronext Paris.

A l'issue de la période de passation des ordres, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, le 24 juin 2022, avec une augmentation de capital, prime d'émission incluse, à hauteur 8,2M€, le règlement-livraison est intervenu le 28 juin 2022 et les premières négociations sur le marché Euronext Growth ont débuté le 29 juin 2022.

En conséquence de cette admission, le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2022 a constaté l'entrée en vigueur de la décision de modification des statuts par voie de refonte des statuts sociaux prise par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 19 mai 2022.

d. Augmentation du capital social de la Société :

Dans le cadre de son introduction en Bourse, la Société a émis 818.292 actions ordinaires nouvelles de 0,25€ de valeur nominale chacune, émises au prix de 10,00€ par action, représentant une augmentation totale, prime d'émission incluse, d'un montant total de 8.182.920,00€.

Ces actions ont été entièrement souscrites :

- par voie d'offre au public, en numéraire par des versements en espèces, à hauteur de 168 292 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital en nominal de 42 073€, et
- par des compensations avec des créances obligataires sur la Société, à hauteur de 650 000 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital en nominal de 162 500€.

Le montant de la prime d'émission s'est ainsi élevé au montant global de 7.978.347,00 €.

En conséquence, le capital social a été porté de 499.930,00 € à 704.503,00€, divisé en 2.818.012 actions ordinaires, au prix de dix euros (10,00€) par action, soit vingt-cinq centimes (0,25€) de valeur nominale chacune.

e. Signature d'un partenariat avec JOW :

La Société a signé, courant le mois de décembre, un partenariat stratégique avec JOW, une application qui permet de générer des recettes et de faire les courses. Associée aux plus grandes enseignes de distribution telles que les groupes Auchan, Carrefour, Intermarché et Monoprix Jow a permis depuis sa création de faire économiser 2,1 millions d'euros à ses utilisateurs tout en contribuant à sauver 650 tonnes de nourriture du gaspillage alimentaire. Ce partenariat permet donc à la Société de contribuer à promouvoir et à valoriser un modèle de consommation responsable.

## **2. Analyse l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

Au cours de ces dernières années, la Société a connu un historique de croissance, avec un chiffre d'affaires qui est passé de 4,9 M€ en 2019 à 7,3 M€ en 2022.

A l'issue de l'exercice 2021, la Société a poursuivi l'élargissement de son parc d'écrans conformément à son plan de développement présenté lors de son introduction en Bourse. Ce développement s'est traduit par le déploiement de 4 000 écrans dans 630 stations-service situées dans des lieux stratégiques, permettant de cibler, chaque semaine, plus de 4 millions d'automobilistes.

La Société a ainsi réalisé une croissance organique à périmètre constant de +8,1% par rapport à l'exercice 2021.

Par ailleurs, la Société a expérimenté, pendant une durée de six mois, un partenariat avec Imediacycenter, régie publicitaire Retail du groupe Auchan et que cette période de « test » a permis à la Société de réaliser 206K€ de revenus soit 2,8% du chiffre d'affaires total réalisé en 2022.

### **B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice, les événements suivants sont à signaler :

#### **a. Transfert du siège social :**

Par décision du Conseil d'Administration en date du 13 février 2023, le siège social de la Société a été transféré du 27, rue Lieutenant-Colonel Prévost, 69006 Lyon au 139 Rue Vendôme, 69006 LYON.

#### **b. Signature d'un partenariat avec Imediacycenter :**

Après une période d'expérimentation de six mois, tel qu'indiqué ci-avant, la Société a signé en février, un partenariat avec Imediacycenter. Ce partenariat permettra à Fill Up Media de commercialiser un inventaire sur l'offre IMALL qui comprend un parc d'écrans implantés dans plus de 60 galeries commerciales à travers le territoire, soit plus de 500 écrans, ainsi que la mise en œuvre de campagnes publicitaires auprès d'annonceurs locaux pour une durée de 2 ans ;

#### **c. Signature d'un partenariat avec In-Store Media :**

La Société a signé, en avril, un partenariat avec la société in-Store Media. Experte de la communication en points de vente, in-Store Media installe et commercialise des solutions Média dans les centres commerciaux et les hypermarchés et dispose d'une couverture digitale unique en France.

Dans le cadre de ce partenariat, la Société sera en charge de commercialiser, exclusivement auprès d'une cible d'annonceurs locaux une partie de l'inventaire DOOH Malls à savoir un parc de plus de 1 350 écrans répartis dans plus de 300 galeries marchandes. En outre, elle assurera ainsi la prospection des annonceurs locaux et la réalisation des spots publicitaires grâce à son studio de production intégré.

#### **d. Epidémie COVID-19 :**

S'agissant de l'épidémie COVID-19, la Société constate que l'impact de cette crise sanitaire sur son activité depuis le 1er janvier 2022 est limité. Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer dès à présent les impacts financiers.

La société a mis en œuvre les mesures suivantes :

- Recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle ;
- Recours au Prêt Garanti par l'Etat.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer l'impact sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

e. Conflit Ukraine-Russie :

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine, ayant principalement ses activités en France. En outre, à ce jour, la Société ne peut en prévoir les effets sur les comptes des exercices futurs.

**C. Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant de 1 136 836€ contre 1 015 257€ en 2021. La société a bénéficié d'un crédit impôt innovation de 79 606 €.

**D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Fill Up Meda poursuit ses avancées conformément au plan présenté lors de l'introduction en Bourse, et confirme l'ensemble des objectifs définis à savoir :

- Atteinte d'un chiffre d'affaires supérieur à 26M€ au 31 décembre 2025 ;
- Atteinte d'une marge d'EBITDA retraité supérieure à 35% à horizon 2025 ;
- Atteinte d'un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires entre 2021 et 2025 de 40% ;
- Ajout de 550 nouvelles stations qui devraient générer 18M€ de chiffre d'affaires en 2025 ;

Il est précisé que ces objectifs de chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA 2025 ne prennent pas en compte à ce stade les revenus potentiels qui viendront de la monétisation des services digitaux offerts par Fill Up Média à travers son offre « *Digital Ad* » compte tenu du démarrage récent de la commercialisation de ce produit durant l'exercice 2021. Il en est de même pour les revenus futurs liés à l'adaptation vers les autres modes de rechargement énergétique (recharges électriques ou hydrogène), ces nouvelles stations étant en cours de développement et le marché est encore peu significatif.

En outre, ces objectifs sont notamment articulés autour des axes de développement suivants :

- Maîtrise des frais de structure et réduction relative de leur part dans le chiffre d'affaires. Fill Up Média a volontairement pris le parti de se doter dès le démarrage d'une structure « surdimensionnée » pour absorber la croissance rapide entre les exercices 2022 à 2025. Ainsi, tout le middle-management est déjà en place et prêt pour accompagner la croissance du volume d'activité ;
- Une progression de la part relative des réseaux à plus forte valeur ajoutée : diminution de la part de chiffre d'affaires des réseaux IQ7000 et TQCVGA au profit des écrans 22 pouces notamment ;
- Une plus grande densification du maillage géographique sur l'ensemble du territoire. Cette croissance sera générée d'une part via l'extension des partenariats existants avec Total Energies et Carrefour et d'autre part via le développement auprès des grands réseaux GMS, avec lesquels des discussions sont en cours.

## **E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer précisément l'ensemble des informations relatives aux dettes fournisseurs et créances clients demandées en application des articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce. Nous mettons en œuvre une démarche d'amélioration de nos systèmes d'informations permettant de présenter ces données de manière fiable dans le futur.

## **II. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La Société ne possède aucune filiale ni participations dans aucune autre société à la date du présent rapport.

## **III. RESULTATS - AFFECTATION**

### **A. Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 7 343 567 euros contre 6 794 313 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 448 578 euros contre 237 735 euros pour l'exercice 2021.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 10 025 euros contre 16 988 euros pour l'exercice 2021.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 757 178 euros contre 3 040 235 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 76 981 euros contre 67 657 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 492 687 euros contre 2 051 723 euros pour l'exercice précédent et le montant des charges sociales s'élève à 1 007 192 euros contre 812 022 euros pour l'exercice précédent pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2022, à 49 personnes, contre 41 personnes en 2021.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 941 435 euros contre 593 342 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élevant à 7 792 144 euros n'ont pas permis d'absorber les charges d'exploitation d'un montant de 8 547 390 euros, dégageant ainsi un résultat d'exploitation déficitaire de -755 246 euros contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 151 410 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier s'élevant à – 196 028 euros contre – 97 408 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt ressort à -951 274 euros contre 54 002 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 20 744 euros et d'un impôt sur les sociétés débiteur de – 101 637 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte nette comptable de -828 892 euros contre un bénéfice net comptable de 113 554 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 999 791 euros contre 9 199 597 euros pour l'exercice 2021.

## **B. Affectation du résultat**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable de 828 892 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 828 892 euros

En totalité au compte « report à nouveau débiteur », dont le solde sera ramené de -1 921 110 euros à -2 750 002 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 354 819 euros.

## **C. Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## **D. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 39 175 €
- Taxe véhicule de société : 14 757 €
- Amendes et pénalités : 389 €

## **E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société**

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 6 794 313 euros en 2021 à 7 343 567 euros en 2022, soit une progression de 8,08%. Cette croissance est totalement organique.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 9 644 972 euros au 31 décembre 2022 contre 8 548 806 euros au 31 décembre 2021, avec donc une augmentation des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et notamment des dettes factor.

Le poste amortissements et provisions s'élève au 31 décembre 2022 à 941 435 euros contre 593 342 euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de 58,67%.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 7 354 819 euros de capitaux propres, une trésorerie en progression de 4 487 639 euros s'élevant ainsi à 4 690 290 euros (contre 202 651 euros au 31 décembre 2021) mais également une dette financière en progression de 767 306 euros s'élevant ainsi à 1 913 267 euros.

#### **IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Type de risques	Description	Impact <sup>1</sup>	Gestion du risque
<b>Stratégie</b>	Développement et gestion de la croissance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mobilisation et développement des effectifs Formations internes Recrutements Maîtrise des frais de structure
	Fonctionnement performance des supports de publicité et aux évolutions technologiques	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Contrôle strict des fournisseurs d'équipement Mise en place de procédure de remplacement
	Piratage digital des mobiliers et à la diffusion de contenu inapproprié	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Renforcement de la protection et de la surveillance des systèmes informatiques
	Capacité de conserver et d'attirer les personnes clés	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Fidélisation, promotion et évolution Rémunération
	Exécution des contrats	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Négociation de délais avec les clients
<b>Environnement extérieur</b>	Conjoncture économique	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adaptabilité
	Environnement concurrentiel	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Expérience et du savoir-faire Diversification du réseau de partenaires.
	Pandémie Covid-19	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier
	Retard dans l'approvisionnement	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sélection et accompagnement
<b>Opérationnels</b>	Dépendance vis-à-vis des partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Portefeuille partenaires diversifié et fidélité des clients
	Non-reconduction des contrats partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Développement des partenariats Fidélisation des partenaires et des clients Diversification de l'exploitation de la société
<b>Financiers</b>	Besoins de financement	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Diversification des sources de financement
	Liquidité	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suivi des flux de trésorerie et des flux bancaires
	Contrepartie	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mécanisme d'affacturage
<b>Juridiques</b>	Déploiement de la transition énergétique et interdiction de production des moteurs thermiques	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dépôt marques, identité visuelle et veille
	Evolution des politiques publiques et réglementaires	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Veille et accompagnement juridiques

Légende :    impact faible         impact moyen         impact élevé

<sup>1</sup> La notion d'impact telle que visée dans le présent tableau englobe tant l'impact potentiel du risque que sa probabilité d'occurrence.

Les risques, leurs impacts négatifs et les mesures mises en œuvre pour les gérer sont développés dans le chapitre 3 du document d'enregistrement en date du 3 juin 2022.

Il est précisé que le document d'enregistrement est accessible sur le site internet de la Société, les actionnaires pouvant s'y reporter pour une description plus ample des risques.

## **VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

## **VII. ACTIONNARIAT**

### **A. Principaux actionnaires**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2022 :

<b>Actionnaires</b>	<b>Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2022</b>			
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% en capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% en droits de vote</b>
<b>GROUPE FILL UP MEDIA (1)</b>	980 560	34,8%	1 961 120	40,71%
<b>LAVOREL Groupe (2)</b>	327 200	11,61%	654 400	13,58%
<b>Crédit Agricole</b>	195 000	6,92%	390 000	8,10%
<b>LFK</b>	181 800	6,45%	363 600	7,55%
<b>Public</b>	1 133 652	40,22	1 448 618	30,06%
<b>Total</b>	<b>2.818.012</b>	<b>100%</b>	<b>4 817 732</b>	<b>100%</b>

(1) Holding de tête de la société Fill Up Média détenue par, Manuel Berland, Philippe Grillot, Julien Rabin et Quentin Michetti, à hauteur de 25% chacun,

(2) La société Lavorel groupe S.A est une société de droit luxembourgeois, détenue par la Famille Lavorel.

### **B. Auto détention – Programme de rachat d'actions**

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022, donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 300,00% du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune opération, au titre de cette autorisation, n'a été effectuée au cours de l'exercice 2022.

**VIII. OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

#### **IX. PARTICIPATION DES SALARIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2022.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2022, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

#### **X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION**

Néant.

#### **XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'à l'exception de la convention mentionnée ci-après, aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Bail de sous-location consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
  - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
  - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal ;
  - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal ;
  - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Nous vous rappelons que cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un montant de 50 103,50 euros.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement

de son rapport spécial.

## **XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **A. Choix du mode d'exercice de la direction générale**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mai 2022, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

### **B. Etat des mandats des Administrateurs, des censeurs et du Commissaire aux Comptes**

#### **1. Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Toutefois, et conformément aux 6ème, 7ème, 8ème, 9ème et 10ème, résolutions de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 20 des statuts de la Société, que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Au terme du tirage au sort susmentionné, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de société **GROUPE FILL UP MEDIA, représentée par Monsieur Aurélien GRILLOT**, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **2. Renouvellement du mandat d'un censeur**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les censeurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Président rappelle toutefois, et conformément aux 11ème, 12ème et 13ème résolutions de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 20 des statuts de la Société, que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des censeurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Au terme du tirage au sort susmentionné, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de **Monsieur Julien RABIN**, pour une nouvelle période de

3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **3. Mandats des commissaires aux comptes**

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

### **4. Rémunération allouée aux administrateurs**

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de 6 000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

## **C. Procédures de contrôle interne**

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

### **Informations comptables et financières :**

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant.

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

## **D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et partenaires, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées. Par exemple, la Société privilégie le recours à des prestataires locaux ayant une démarche RSE forte.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses partenaires dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

<b>Tableau financier</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><i>I – Situation financière en fin d'exercice</i></b>					
a) Capital social	704 503	499 930	499 930	499 930	499 930
b) Nombre d'actions émises	2 818 012	1 999 720	1 999 720	1 999 720	1 999 720
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b><i>II – Résultat global des opérations effectives</i></b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 343 567	6 794 313	4 999 802	5 000 431	2 625 757
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	- 951 2740	54 002	-548 111	- 590 134	- 562 760
c) Impôt sur les bénéfices	- 101 637	- 57 390	- 55 188	- 61 374	- 84 863
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 828 892	113 554	-531 037	-533 420	- 477 390
e) Résultat distribué	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	-	-	-	-	-
<b><i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i></b>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions					
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 0,29	0,05	- 0,27	- 0,27	-0,24
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b><i>IV – Ventilation de la nature des actions</i></b>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
<b><i>V – Personnel</i></b>					
a) Nombre de salariés	49	41	36	33	18
b) Montant de la masse salariale	2 492 687	2 051 723	1 469 613	1 580 936	802 737
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 007 192	812 022	613 778	596 256	317 151

## 5. Rapport Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 avril 2023.

### 1. Les principes de gouvernance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandation du Code Middlenext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants			X <sup>(1)</sup>
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Formation des membres du conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités		X <sup>(2)</sup>	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		

R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X <sup>(3)</sup>		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X <sup>(4)</sup>	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

(1) Le Conseil d'Administration de la Société ne comprend à ce jour qu'un seul administrateur indépendant. La Société envisage de désigner d'autres membres indépendants à l'avenir.

(2) Compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil d'administration, la Société n'envisage pas de mettre en place de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Toutefois, le conseil pourra, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

(3) La Société veille au respect de la parité au sein de ses équipes. A ce titre, 60% des managers de la Société sont de sexe féminin et la parité est en place au sein du comité de direction (3 femmes parmi le 7 membres qui le composent). Par ailleurs, la Société veillera, à l'avenir, à instaurer cette parité au sein des organes de direction. Il est par ailleurs précisé que des travaux internes ont été réalisés ayant pour objet la politique de mixité au sein de la société, de la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que de la rémunération.

(4) La Société ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où elle estime que compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, et de la présence d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, le sujet de leurs successions n'est pas d'actualité.

Le Conseil d'Administration, réuni le 28 février 2023, a fait un point sur les recommandations et affirmé la volonté de la Société de poursuivre ses efforts afin de s'y conformer.

## **2. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale**

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 80 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
-----	------	--------	--------------------------	---

<b>Manuel BERLAND</b>	H	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>GROUPE FILL UP MÉDIA représentée par Monsieur Aurélien GRILLOT</b>	H	Administrateur	Directeur-général délégué	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>PHILIPPE GRILLOT</b>	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>LAVOREL GROUPE représentée par Monsieur Jean Claude Lavorel Administrateur</b>	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Jean-Thierry CATRICE</b>	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Julien RABIN</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Julien RABIN</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Quentin MICHETTI</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Jean-Christophe BERGE</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### Indépendance des Administrateurs

La recommandation R3 du Code Middledenext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, un membre indépendant sur les cinq membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Jean Thierry CATRICE.

Par conséquent, la Société ne se conforme pas strictement à la recommandation R3 du Code Middledenext. En revanche, elle envisage de désigner d'autres membres indépendants en vue de s'y conformer.

### **Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise**

Conformément à la recommandation R10 du Code Middledenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après :

#### ***Manuel BERLAND, Président du Conseil d'administration et Directeur Général***

Manuel BERLAND est diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entreprenariat et NTIC) durant laquelle il dessina les contours du projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études. Après un début de carrière en tant qu'ingénieur commercial chez Completel de 2007 à 2009, il a exercé les fonctions de directeur des ventes de la région Rhône-Alpes de 2009 à 2011. Fin 2010, il quitte Completel pour fonder Fill Up Média.

#### ***GROUPE FILL UP MEDIA, représenté par Aurélien GRIOLLT, Administrateur et Directeur-Général Délégué***

Diplômé de l'EDC Paris, Aurélien Grillot a débuté sa carrière chez Mazars en tant qu'auditeur financier dans le secteur « Assurances, Industries et Services » accompagnant de nombreuses entreprises de différentes tailles et différents stades de maturité. Il quitte Mazars fin 2010 pour fonder Fill Up Média.

#### ***Philippe GRILLOT, Administrateur***

Philippe Grillot, autodidacte, a débuté sa carrière en 1972 chez un transporteur basé à Dijon, les transports Gondrand. En 1982, il crée à Lyon EM2S, société spécialisée dans le transport et la logistique liés au secteur nucléaire, qu'il développe tout en suivant un cycle de formations au Centre des jeunes dirigeants (CJD), dont il est vice-président en 1990-1991.

Créateur en 2000 de l'association Altra, en charge de la promotion de la formation pour le secteur des transports et de la logistique en Rhône-Alpes, il exerce parallèlement, à partir de 1998, les fonctions de juge au tribunal de commerce de Lyon, dont il est élu président de 2004 à 2008.

Nommé Président de TLF (Transports et Logistiques de France) de 1998 à 2011, il est également le premier président du Conseil Route. Il a été également élu président de la CCI de Lyon de 2011 à 2014.

Il est actuellement président de l'association IFARI (Initiatives franco Africaines) depuis 2015 et colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air depuis 2012.

***LAVOREL GROUPE, représenté par Jean-Claude LAVOREL, Administrateur***

Jean-Claude LAVOREL est un serial entrepreneur à succès, fondateur de LVL MEDICAL, un des leaders français de l'assistance médicale à domicile, et du groupe hôtelier haut de gamme LAVOREL HÔTELS.

Autodidacte et homme de terrain, Jean-Claude LAVOREL crée sa première entreprise dès l'âge de 23 ans. Après différentes expériences dans le secteur médical, il décide en 1989 de fonder LVL MEDICAL avec pour objectif de révolutionner une profession qui jusqu'en 1987 était exclusivement exploitée par le secteur public.

Le projet est un succès, et l'entreprise s'impose très rapidement comme l'un des acteurs clés du marché en France et en Allemagne. LVL MEDICAL entrera en bourse sur le second marché en 1996 et sera rachetée par le Groupe AIR LIQUIDE en 2012. Jean-Claude LAVOREL a également fondé en 2005 le groupe hôtelier LES CLES DU LUXE - aujourd'hui LAVOREL HÔTELS.

Acteur engagé et aux valeurs fortes, l'entreprise qui s'est fortement développée depuis sa création, compte aujourd'hui 14 établissements haut-de gamme en France, une marque d'hôtellerie Lifestyle KOPSTER, un domaine viticole et une compagnie fluviale. Animé par sa passion d'entreprendre, Jean-Claude LAVOREL accompagne également depuis plus de 20 ans de nombreux entrepreneurs dans des projets innovants, en France et en Europe, et particulièrement dans les secteurs de la petite enfance, la santé, et les services. Il est également Président de l'office du tourisme du Beaujolais.

***Jean-Thierry CATRICE, Administrateur (indépendant)***

Après une longue expérience au sein du groupe Valéo à différents postes (contrôleur de gestion, Directeur Financier, Directeur de Division en France et aux USA), Jean-Thierry Catrice est devenu dirigeant de société depuis 1995. Il a notamment occupé le poste de Président de Peguforme (de 1993 à 1997) et de Diam Group (de 1997 à 2008). Jean-Thierry Catrice occupe également le poste de directeur général délégué de Lamberet SAS, spécialisée dans les véhicules frigorifiques.

En 2010, il rejoint la société alsacienne de meubles (regroupant les marques Cuisines Schmidt et Cuisinella) en tant que directeur général délégué, poste qu'il occupera jusqu'en 2019.

Jean-Thierry Catrice est actuellement Directeur Général de Acteame, société de conseil spécialisée dans l'accompagnement de PME.

***Jean Christophe BERGE, Censeur***

Diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, Jean-Christophe Bergé est titulaire d'un Master of Sciences et d'un Certificate of Management délivré par le Georgia Institute of Technology.

Jean-Christophe Bergé débute sa carrière en audit puis en Transaction Services au sein de Deloitte puis en poste chez EPF Partners (2012). Il rejoint en 2017 Apax Partners Development en tant que directeur des participations. Jean-Christophe rejoint en 2019 le Groupe Lavorel en tant que directeur des investissements.

### **Julien RABIN, Censeur**

Diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC), année durant laquelle il participa au projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études en compagnie de Manuel Berland.

Il débuta sa carrière chez Cégid en 2007 en tant qu'ingénieur commercial en charge de la commercialisation des solutions de gestion auprès des experts comptables.

Fin 2010, il quitta Cegid pour fonder Fill Up Média.

### **Quentin MICHETTI, Censeur**

Autodidacte, Quentin Michetti, démarra sa carrière professionnelle au sein d'un cabinet d'expertise comptable et gravit de nombreux échelons jusqu'à devenir chef de mission à partir de 2007.

Passionné de mathématiques et de nouvelles technologies, il a toujours consacré de nombreuses heures à l'étude de différents sujets informatiques.

Fin 2010, il décida de quitter son cabinet d'expertise comptable pour fonder Fill Up Média et en devenir le directeur technique. En 2013, il a obtenu un diplôme de chef de projet informatique.

### **Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société**

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

<b>Administrateur</b>	<b>Société</b>	<b>Nature du mandat</b>
<b>Manuel BERLAND</b>	GROUPE FILL UP MEDIA	Directeur-Général
<b>Aurélien GRILLOT</b> (représentant permanent de la société GROUPE FILL UP MEDIA)	GROUPE FILL UP MEDIA	Président
	SCI IMMO AGQM	Gérant
	AGAPE	Directeur-Général
<b>Jean-Claude LAVOREL</b> (représentant permanent de la société LAVOREL GROUPE)	LAVOREL GROUPE	Membre du directoire
	LAVOREL MEDICARE	Administrateur
	FINAL	Administrateur
	LAVOREL HOTELS	Directeur Général
	SA BYC	Directeur général

	SA GRAND HOTEL COURCHEVEL	Administrateur, directeur général et président du conseil d'administration
	SA LE CHABICHOU	Président du conseil d'administration et directeur général
	LAVOREL MEDICARE FRANCE	Directeur général
	PHARMASET	Directeur général
	SCI SPBM, SCI MONFLEURI, SCI LEROVAL 3, SCI LE CHATEAU, SOCIETE IMMOBILIERE LE CHABICHOU	Gérant
<b>Jean-Thierry CATRICE</b>	Schmidt Groupe Ecomobillier	Administrateur Administrateur – Président du Conseil d'administration
<b>Philippe GRILLOT</b>	AGAPE	Président

### **3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**

#### **Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Manuel BERLAND, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 19 mai 2022 comme le plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Manuel BERLAND organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

#### **Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)**

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 19 mai 2022, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été adopté le 19 mai 2022, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration :

- connaissance et respect des textes règlementaires,
- respect de l'intérêt social,
- efficacité du Conseil d'administration,
- liberté de jugement,
- obligation de diligence,
- obligation de confidentialité.

Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

### **Comité spécialisé**

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Le conseil pourra, toutefois, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

S'agissant du comité RSE, celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises et a réalisé des travaux internes consistant en la mise en place d'une démarche de recyclage des produits ainsi que la mise en place d'une veille technologique visant à optimiser l'utilisation et la durabilité des caissons.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

### **Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration.**

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

#### **4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale**

##### **➤ Bail de sous-location consenti par la SAS Churchill à Fill Up Media**

###### Nature et objet

La SAS Churchill a conclu avec la société FILL UP MEDIA un bail d'un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 Lyon.

Ce bail est consenti pour une durée de douze années consécutives à compter du 9 septembre 2022, jusqu'au 8 septembre 2034.

###### Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, associés de la SAS CHURCHILL et la société FILL UP MEDIA.

###### Modalités

Le loyer annuel hors taxes et hors charges est de 140 000 euros, majoré de la TVA au taux légal. Une provision pour charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal a été constituée.

Un dépôt de garantie de 70 000 euros, équivalent à six mois de loyers hors taxes a été versé au titre de la conclusion du bail de sous-location.

Cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022. Le nouveau siège social de la Société est fixé à cette adresse.

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'une charge pour un montant de 50 103,50 euros.

##### **➤ Facturation des frais de direction de Groupe Fill up Média à Fill up Media**

###### Nature et objet

La société GROUPE FILL UP MEDIA a facturé à la société des frais de direction au titre de l'exercice 2022.

###### Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

### Modalités

Ces frais de direction ont eu un impact à hauteur de 6.000 euros dans les comptes de la société FILL UP MEDIA.

#### ➤ **Compte-courant d'associé non rémunéré**

### Nature et objet

Compte-courant d'associé non rémunéré entre la société GROUPE FILL UP MEDIA et la société FILL UP MEDIA.

### Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

### Modalités

Le compte courant entre GROUPE FILL UP MEDIA et FILL UP MEDIA s'élève à 15 682,73 € au 31 décembre 2022.

## **5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital**

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

Date de l'AG	N° de résolution	Contenu de la délégation	Durée	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice	Expiration
	17	Autorisation au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois	10 % du capital de la Société	Néant	19 novembre 2023
	18	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	24 mois	10% du capital social de la société	Néant	19 mai 2024
	19	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 €	Augmentation de capital à l'occasion de	19 juillet 2024

19 mai 2022		différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, à réaliser dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth		Titres de créances : 10 000 000 €	l'introduction en bourse : 204.573 €  Titres de créances : 6 500 000 €	
	20	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (ex placement privé)	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 €  Titres de créances : 10 000 000 €	Néant	19 juillet 2024
	21	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes  Catégorie visée : société ou fonds d'investissement investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i>	18 mois	Augmentation de capital : 300 000 €  Titres de créances : 10 000 000 €		19 novembre 2023
	22	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes  Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques	18 mois	Augmentation de capital : 300 000 €  Titres de créances : 10 000 000 €		19 novembre 2023
	23	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 €  Titres de créances :		19 juillet 2024

		du droit préférentiel de souscription des actionnaires		10 000 000 €		
24		Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant	19 juillet 2024
25		Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10% du capital de la Société	Néant	19 juillet 2025
26		Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles à émettre de la Société	38 mois	5 % du capital social	Néant	19 juillet 2025
27		Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société.	18 mois	5% du capital social	Néant	19 novembre 2023
28		Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit	26 mois	3 % du capital de la Société	Néant	19 juillet 2024

Fait à Lyon, le 18 avril 2023.

## 6. Attestation de responsabilité du rapport annuel

### 6.1 Responsable du rapport annuel

Monsieur Manuel BERLAND, Président Directeur Général de Fill Up Media.

### 6.2 Attestation de la personne responsable

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre des comptes agrégés, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »*

Lyon, le 28 avril 2023,

**Monsieur Manuel BERLAND,**  
Président Directeur Général de Fill Up Media.



## 7. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



### **FILL UP MEDIA**

Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

YOUXTA AUDIT  
Société de commissariat aux comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€  
RC LYON 392 958 047  
APE 6920 Z

FILL UP MEDIA  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 704.503 euros  
Siège social : 139 rue Vendôme  
69006 Lyon  
527 691 679 R.C.S. Lyon

 **Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**YOUXTA AUDIT**  
Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société FILL UP MEDIA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FILL UP MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Caluire-et-Cuire, le 28 avril 2023*

Le commissaire aux comptes

**YOUXTA AUDIT**  
Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE



## **FILL UP MEDIA**

Rapport spécial  
du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

YOUXTA AUDIT  
Société de commissariat aux comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€  
RC LYON 392 958 047  
APE 6920 Z

FILL UP MEDIA  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 704.503 euros  
Siège social : 139 rue Vendôme  
69006 Lyon  
527 691 679 R.C.S. Lyon

 **Rapport spécial  
du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**YOUXTA AUDIT**  
Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **➤ Bail de sous-location consenti par la SAS Churchill à Fill Up Media**

##### **Nature et objet**

La SAS Churchill a conclu avec la société FILL'UP MEDIA un bail d'un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 Lyon.

FILL UP MEDIA  
Exercice clos  
le 31 décembre 2022

Ce bail est consenti pour une durée de douze années consécutives à compter du 9 septembre 2022, jusqu'au 8 septembre 2034.

#### Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, associés de la SAS CHURCHILL et la société FILL UP MEDIA.

#### Modalités

Le loyer annuel hors taxes et hors charges est de 140 000 euros, majoré de la TVA au taux légal. Une provision pour charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal a été constituée.

Un dépôt de garantie de 70 000 euros, équivalent à six mois de loyers hors taxes a été versé au titre de la conclusion du bail de sous-location.

Cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022. Le nouveau siège social de la Société est fixé à cette adresse.

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'une charge pour un montant de 50 103,50 euros.

### **CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **> Facturation des frais de direction de Groupe Fill up Média à Fill up Media**

#### Nature et objet

La société GROUPE FILL UP MEDIA a facturé à la société des frais de direction au titre de l'exercice 2022.

#### Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

FILL UP MEDIA  
Exercice clos  
le 31 décembre 2022

Modalités

Ces frais de direction ont eu un impact à hauteur de 6.000 euros dans les comptes de la société FILL UP MEDIA.

➤ **Compte-courant d'associé non rémunéré**

Nature et objet

Compte-courant d'associé non rémunéré entre la société GROUPE FILL'UP MEDIA et la société FILL UP MEDIA.

Personnes concernées

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL'UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL'UP MEDIA.

Modalités

Le compte courant entre GROUPE FILL'UP MEDIA et FILL'UP MEDIA s'élève à 15 682,73 € au 31 décembre 2022.

*Fait à Caluire-et-Cuire, le 28 avril 2023*

Le commissaire aux comptes

**YOUXTA AUDIT**  
Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon



\_\_\_\_\_  
GEOFFROY JOLY, ASSOCIE